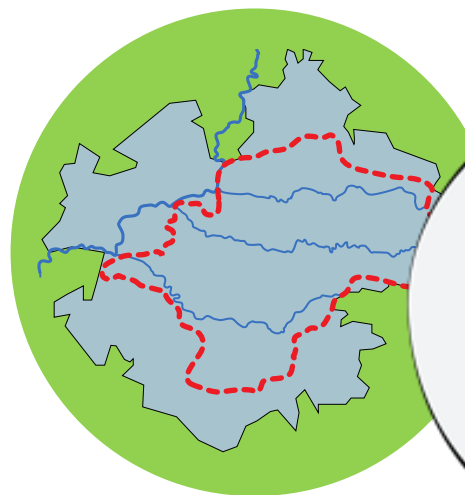


Inventaire et protection du bocage

LA CHAPELLE-GLAIN

R04 Présentation de la carte et échanges sur les outils de protection du bocage



" Ne coupe pas
l'arbre qui te donne
de l'ombre"

Proverbe arabe

Le 11/01/ 2022

Ordre du jour

- Résultat de l'inventaire bocager et retour sur la phase de consultation
- Proposition de validation de l'inventaire bocager
- Bocage et territoire : échanges sur les outils de protection des éléments bocagers
- Calendrier
- Point d'actualité : programme de plantations



Rappel du contexte de l'inventaire bocager

Déroulé de l'opération

Juillet 2021

R01 : Réunion de lancement des opérations

Présentation des objectifs, de la méthode et du prestataire

**PRELOCALISATION DES ELEMENTS
BOCAGERS**

SIG

R02 : Présentation des résultats issus de la pré-localisation

PHASE DE TERRAIN

Inventaire

Réunion GCB
en autonomie

Réunion GCB
sur le terrain

Réunion GCB
en autonomie

R03 : Présentation de la carte des éléments bocagers

CONSULTATION

Dont permanences en mairie

Décembre 2021

1^{er} trimestre
2022

Déroulé de l'opération

Juillet 2021

R01 : Réunion de lancement des opérations

Présentation des objectifs, de la méthode et du prestataire

Réunion GCB

**PRELOCALISATION DES ELEMENTS
BOCAGERS**

SIG

R02 : Présentation des résultats issus de la pré-localisation

Réunion GCB

PHASE DE TERRAIN

Inventaire

R03 : Présentation de la carte des éléments bocagers

Réunion GCB

CONSULTATION

Dont permanences en mairie

R04 : Pré-validation de l'inventaire

Réunion GCB

Echanges sur les outils de protection du bocage

R05 : définition des mesures de protection du bocage

Réunion GCB

Décembre 2021

1^{er} trimestre
2022

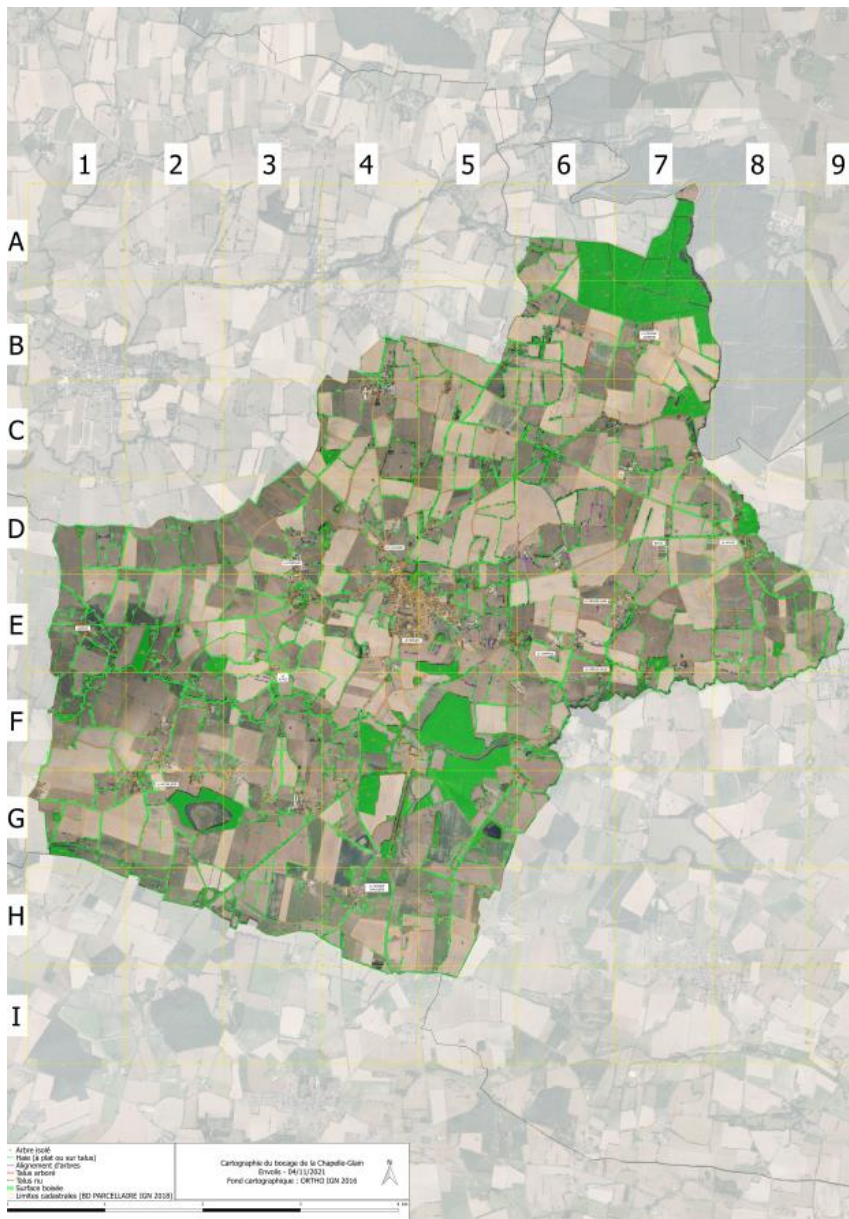
**REDACTION DU
DIAGNOSTIC**

**REDACTION DU
REGLEMENT DE
PROTECTION**



1. Résultats de l'inventaire et retour sur la phase de consultation

Carte des éléments bocagers



Analyse chiffrée suite à l'inventaire sur le terrain

La Chapelle-Glain

Entités linéaires :

- Haies :

254,1 km

soit une densité moyenne de
73,1 ml/ha

→ 78,8 ml/ha hors surface
boisée

- Alignements d'arbres

8,2 km

- Talus arborés :

1 km

- Talus nus :

0,9 km

Surfaces boisées :

250 ha

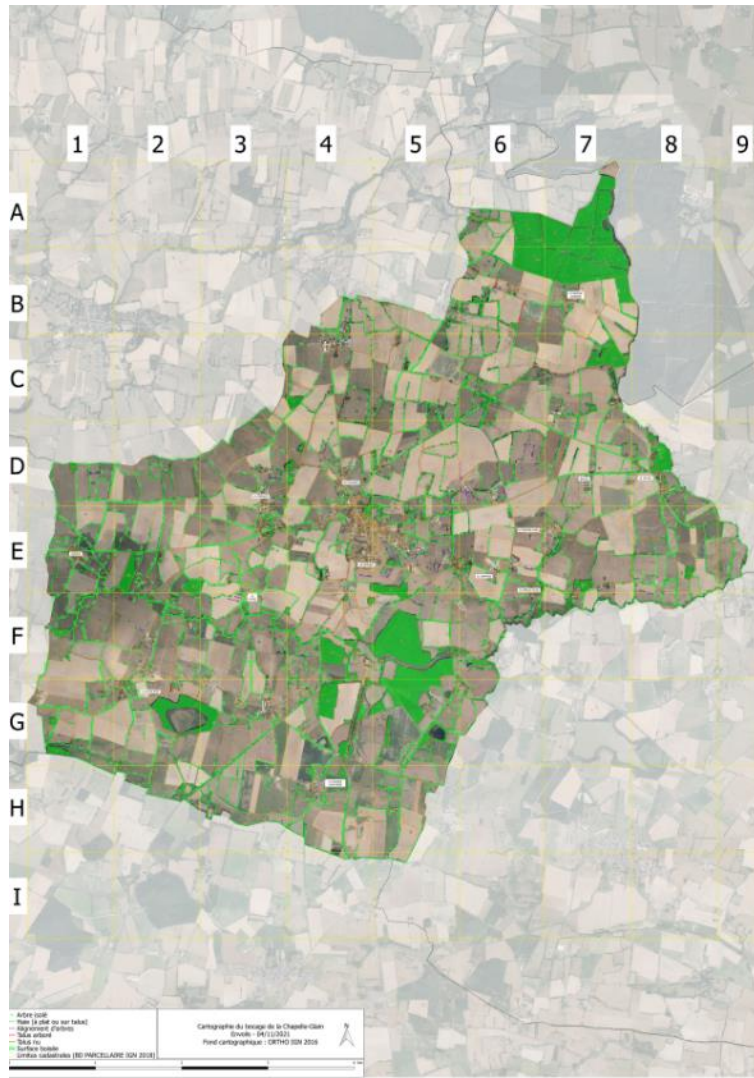
soit environ

7,2% du territoire boisé

Arbres isolés :

375

Bilan de la phase de consultation



- **La consultation a eu lieu du 20/11 au 10/12/2021.**
- **2 permanences réalisées par Maxime Beaujeon le 30/11/2021 et le 10/12/2021.**
- **8 remarques ont été formulées.**

Bilan de la phase de consultation

Veuillez laisser vos questions et/ou remarques concernant les éléments bocagers (*haies, talus, alignements d'arbres, arbres isolés, boisements*) identifiés sur la carte.
Vos remarques seront examinées par le Bureau d'études et pourront faire l'objet d'un échange voire d'une contrevisite si nécessaire.

DATE de dépôt de la remarque	N° de l'élément (obligatoire)	Nom de la matrice (LETRE+ CHIFFRE) ex : F4	Nom et prénom de l'auteur de la remarque	Adresse	Numéro de téléphone	Adresse mail	Question / remarque / motif de la demande
23/11/2021	1719	E5	GUYON Sébastien	L'imposée des Lilas	06-86-33-70-48	Ac.guyon@orange.fr	Séparation de 2 zones urbanisables
29/11/2021	1050	E4	BOUFEILLER Didier	la mostière	0608497141	mdbofeiller@orange.fr	Projet maisons individuelles Haie vu par le paysagiste non conservable pour le projet C Clôture + Plantation en façade
29/11/2021	1040	E3	HAMARD Mathieu	La Juhais	0630724062	gaccedelunck.mathieu@gruitem	Roncier qui entoure une réserve incendie qui doit être refaite car elle ne tient pas. Ce roncier doit disparaître à l'avenir
30/11/2021	Arbre 24 Alignement 227	D6	FRANCHET Luc	La Bodineux	06-08-61-88-26		Arbre 24 mort à supprimer Alignement 227 supprimé.
30/11/2021	Arbres 124/125 Haie 528	D6	CELLIER Mathias	La Cocvaix	06-72-29-17-06	cellier-sau@orange.fr	Arbres 124/125 abattus Haie 528 en grande partie en l'état.
30/11/2021	Haie 1086	E4	E. PLOTEAU	La Robinoux			Haie 1086 fortement retaillée pour élargir le chemin A conserver dans l'inventaire?
30/11/2021	1050	E4	JUVIN Jacqueline	23, impasse des Cheraigniens 44440 Risillé	0608338115	jacqueline.juin@orange.fr	Le terrain est prévu pour construire une habitation. La haie ne présente aucun intérêt puisqu'il devrait y avoir une clôture et des plantations.
10/12/2021	1205	E2	BOUCHET Patrice	La Bouchettièrre	0240555795		Haie 1205 à raccourcir en partie Ouest.



Alignement d'arbres 227 (reste un arbre isolé)



Arbre isolé 24



Haie 528 en
partie
ornementale



Arbres isolés 124
(supprimé) et 125



Haie 1086



Haie 1040



Haie 1205



2. Proposition de validation de la carte des éléments bocagers

Validation de l'inventaire par le GCB

Inventaire bocager de la commune la Chapelle-Glain:

- A débuté en juin 2021
- Conforme à la méthodologie du partenariat SCDI – la Chapelle-Glain
- Conforme au DOO (Document d'Orientations et d(Objectifs) de la CC Châteaubriant-Derval

Les documents d'urbanisme locaux identifient dans le rapport de présentation le maillage boisé du territoire communal, notamment les grands ensembles boisés et ceux situés en bordure de cours d'eau (ripisylves).

Sur la base d'inventaires [...] les documents d'urbanisme locaux doivent protéger ce maillage bocager et mettre en place les mesures permettant sa préservation.

- Conforme au Guide du SAGE Vilaine
les communes [...] compétents identifient et localisent les éléments bocagers (haies et talus, boisements, etc.) dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU et carte communale).
- Soumis à consultation publique du 22.11.2021 au 10.12.2021

► Le GCB, valide-t-il cet inventaire bocager ?

OUI

NON

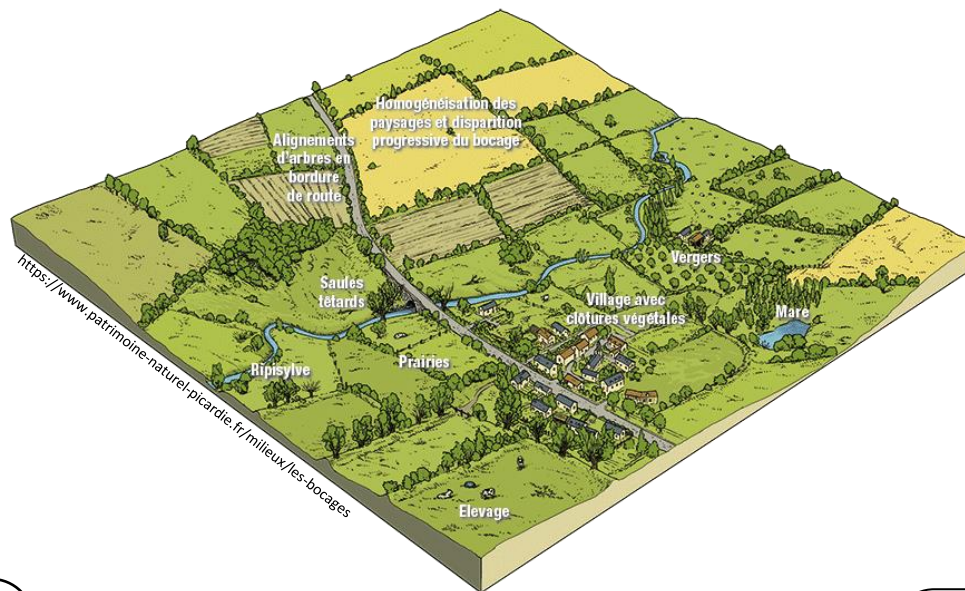


3. Bocage et territoire : échanges sur les outils de protection des éléments bocagers

Une démarche collective pour des intérêts collectifs

Le bocage une véritable plus-value pour le territoire

ENJEUX : Stopper l'érosion du bocage tout en permettant l'évolution du maillage bocager pour qu'il soit compatible avec l'ensemble des usages du territoire



**Inventaire
&
Diagnostic du bocage**

Améliorer la
connaissance du
patrimoine bocager

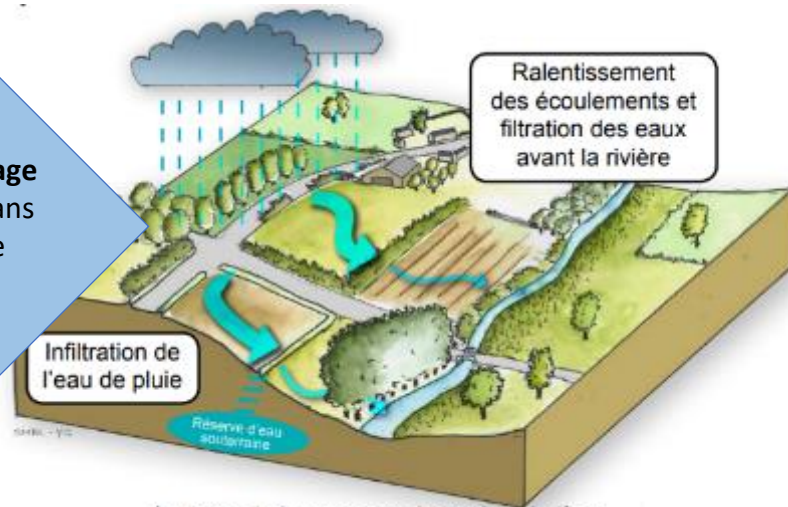
Mettre en avant les
enjeux hydrauliques
et bocagers

**Sensibiliser
&
Protéger**

Préserver la ressource en eau & reconstituer un paysage fonctionnel

Rappel de l'objectif de la démarche

Inventorier et protéger l'ensemble du maillage bocager car c'est bien le maillage bocager dans son ensemble qui joue un rôle hydraulique essentiel dans le chemin de l'eau



Intérêts du bocage pour la qualité de l'eau

Le cartier photographique de la Chère - SMR

La protection de tous les éléments est d'intérêt général et présente une cohérence, notamment face aux replantations.

la prise en compte du bocage dans son ensemble est mieux perçue et plus équitable vis-à-vis des propriétaires

Le réseau de haies a des fonctions multiples et ne se limite pas aux seules fonctions hydrauliques

Une protection large du bocage donne aux élus locaux un droit de regard sur l'évolution du bocage.

Le bocage est un des éléments de la Trame Verte et Bleue qui doit être pris en compte dans le cadre des documents d'urbanisme.



Documents de planification de rang supérieur

SAGE Vilaine

La stratégie



éviter

réduire

compenser

s'applique à la protection du bocage.



Disposition 105 : Inventorier et protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme

Disposition 106 : Constituer dans les communes un « groupe de travail bocage »

Les PLU identifient et localisent les éléments bocagers

Les communes **protègent ensuite les éléments bocagers identifiés**, en tant qu'élément de paysage à [et] **associent à cette protection un ensemble de prescriptions réglementaires**

Préconisation du SAGE Vilaine



« inventorier et protéger l'ensemble du maillage bocager »

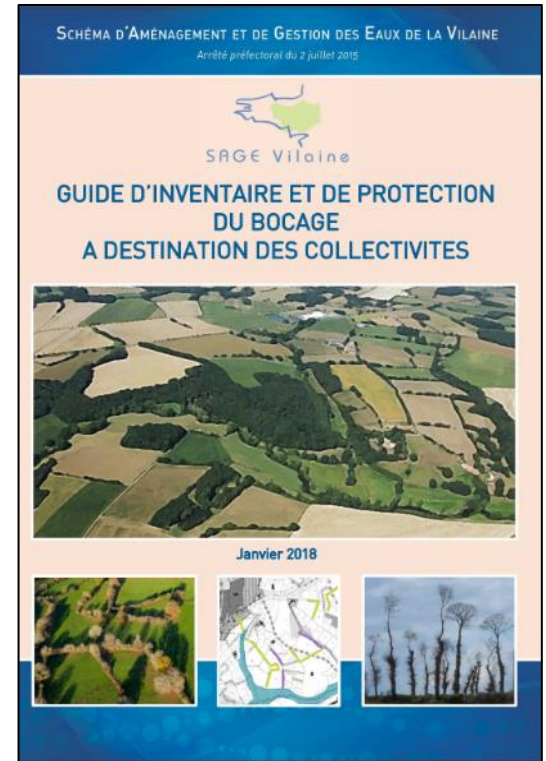
- Ensemble du maillage bocager : rôle hydraulique
- Ensemble du réseau de haies : fonctions multiples



Protéger certaines haies plus que d'autres ?

NON

- la mise en œuvre des critères de **hiérarchisation** = fastidieuses + chronophages + sujettes à discussion
- La prise en compte du bocage dans son ensemble = **mieux perçue par la population + plus équitable.**
- **Protection de toutes les haies** = intérêt général + cohérence



Documents de planification de rang supérieur

SCOT - CC Châteaubriant-Derval - approuvé le 19.11.2018



PADD :

Préserver et conforter la séquestration du CO2 sur le territoire, liée aux prairies permanentes, au bocage, aux bois et forêts.

Favoriser un maintien voire un renforcement de la trame bocagère et des boisements.

[...] La volonté n'est **pas de sanctuariser** ces éléments mais de **favoriser leur maintien et leur mise en valeur**, dans le respect des enjeux écologiques locaux. Les continuités existantes doivent être préservées et celles discontinues ou fragilisées doivent être restaurées afin de compenser les effets négatifs de la fragmentation des habitats naturels et d'accroître la connectivité entre les habitats pour maintenir et si possible améliorer, la biodiversité territoriale.

Documents de planification de rang supérieur

SCOT - CC Châteaubriant-Derval - approuvé le 19.11.2018

DOO :

Préserver l'intérêt écologique des boisements tout en permettant la gestion forestière:

[...] chaque entité boisée doit être traitée dans le respect de la **doctrine « Eviter, Réduire, Compenser »**, dans une logique environnementale cohérente avec les autres enjeux territoriaux. Les documents d'urbanisme locaux identifient [...] le maillage boisé du territoire communal [...]. Au sein du règlement graphique, les boisements significatifs sont identifiés de manière spécifique, à l'aide des outils réglementaires disponibles.

Maintenir et entretenir le maillage bocager

Sur la base d'inventaires [...] les documents d'urbanisme locaux doivent protéger ce maillage bocager et mettre en place les mesures permettant sa préservation.

L'objectif est **d'identifier les éléments bocagers stratégiques**, à prendre en compte et à protéger dans les règlements graphique et littéral du PLU. En cas de destruction ou d'abattage de haies bocagères, **une compensation par des replantations proches et au moins égale au linéaire abattu serait souhaitable**, dans le respect de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser ».

Outils de protection

A retenir :

Espace Boisée Classé (EBC)

- Outil réglementaire fort
 - Interdit tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol
 - Contraignant par rapport à l'entretien courant des haies
- = plutôt **destiné à la protection des éléments patrimoniaux/remarquables**

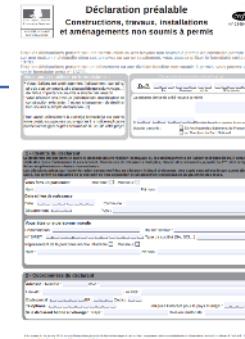
Loi paysage

- Protection de tous les types d'éléments bocagers avec une gestion dynamique du bocage
 - **Pas de réglementation pour l'entretien courant des haies**
 - Procédure déclarative simplifiée pour les travaux et permet la définition de mesures compensatoires
- = **Outil adapté à la préservation et à la gestion du bocage**

Procédure Loi Paysage

1) Avant les travaux, remplir la « **Déclaration préalable de travaux** ».

Un formulaire CERFA doit être disponible en mairie, accompagné du règlement des haies (article 13).

The image shows a CERFA form titled 'Déclaration préalable' for 'Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis'. It includes various sections for project details, applicant information, and administrative processing.

2) La déclaration est soumise à la collectivité.

Si bénéficiaire de la PAC, document envoyé à la DDTM en parallèle.

3) Le Groupe Communal Bocage peut être saisi pour émettre des préconisations, demander des précisions...

Le diagnostic bocager et les cartes fournies pourront être des outils d'aide à la décision.



4) Le Maire donne l'avis final concernant la demande.

Les éléments inventoriés à protéger

Haies

Alignements

Talus

Arbres isolés

Bosquets

Loi Paysage

Tous les travaux [...] doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux

EBC

Interdit tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol

Quels outils règlementaires ?

Loi Paysage

Espace Boisé Classé

Déclaration Préalable de Travaux

Quels travaux ?

Entretien régulier

Abattage

Abattage pour raison sanitaire / sécurité

Suppression

Recépage

Suppression pour un accès

Autre ...

Quels leviers pour quels travaux ?



Autorisation

Ratio ?

Délais ?

Compensation

Interdiction

Localisation ?

Sur quels éléments du bocage ?



Les éléments inventoriés à protéger



Où place t-on le curseur pour la mise en place des
mesures compensatoires ?



Exemples de critères et d'éléments de compensation

Avec matériaux de
paillage naturel

En lieu et
place...

Avec des essences
locales de la liste en
annexe

Compensation par
renouvellement naturel
/ régénération naturelle
ou plantation

Avec re-
création de
talus

De même intérêt
écologique avec obligation
de retaluter...

De même fonctionnalité
hydraulique, écologique...

Ratio linéaire
de 2 pour 1

Replanter avant la
suppression... ou dans les
1 an après la
suppression...

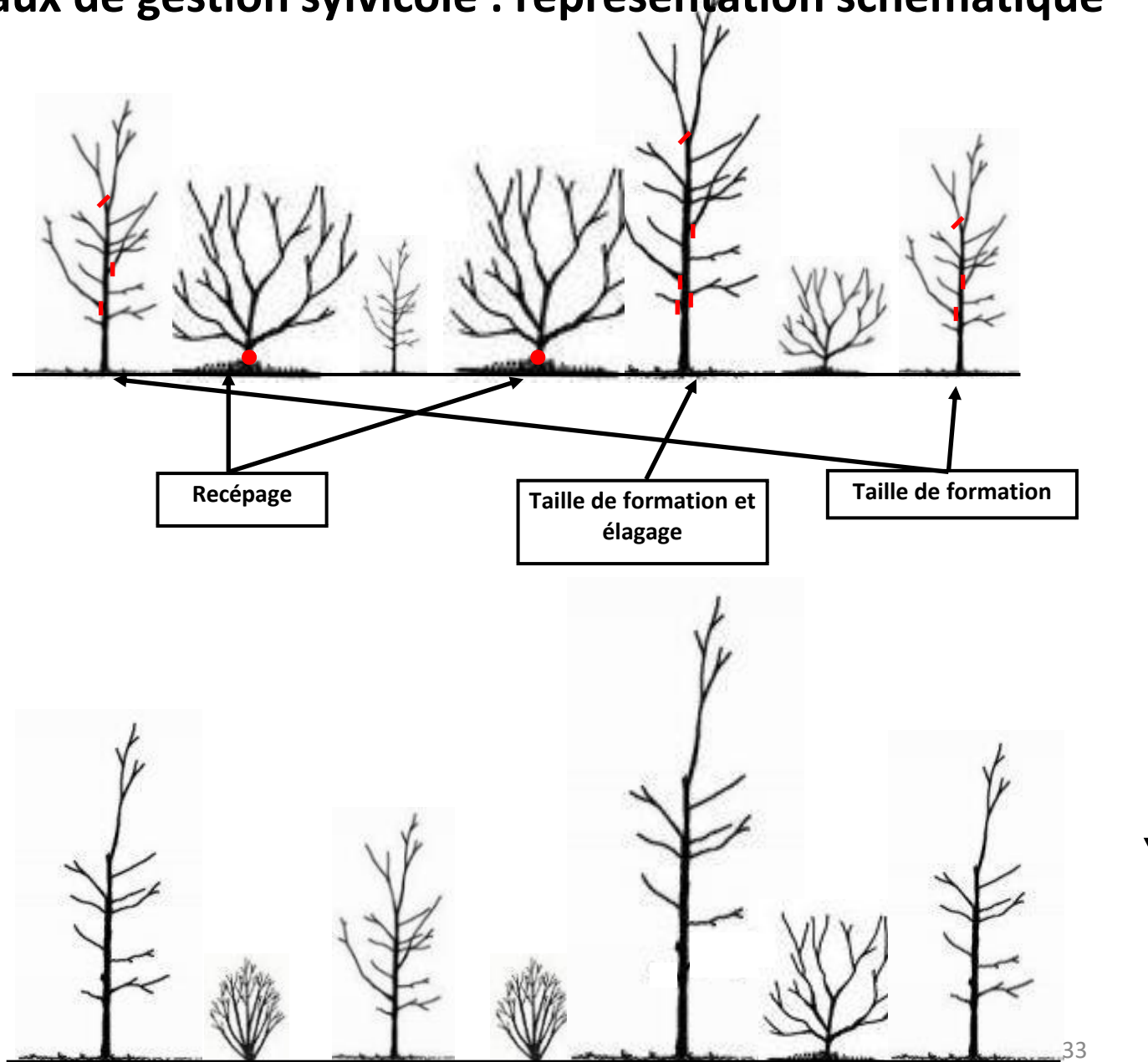
Ration
surfaccique de
1,5 pour 1

...

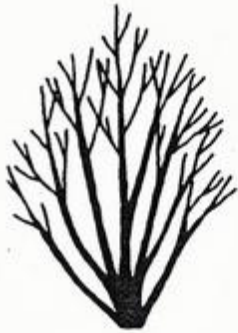
Travaux de gestion sylvicole : représentation schématique

Importance
du
vocabulaire
utilisé

= Se mettre
d'accord sur les
termes utilisés
Recépage
Élagage
Coupe à blanc
Arasement
Etc.



Les arbres ont des formes différentes :



**une
cèpée**



**un arbre
d'émondé**



**un arbre
de haut jet**



**un arbre
têtard**

ragosse



4. Calendrier

Calendrier prévisionnel

Etape	JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE					OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				FEVRIER								
	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8		
R01 : réunion de lancement																																						
Pré-localisation du bocage																																						
R02 : présentation de la pré-localisation										Le 28/09/2021																												
Phase de terrain																																						
R03 : présentation du pré-inventaire au GCB																				Le 17/11																		
Consultation et permanences en mairie																				22 /11/2021 AU 10/12/2021																		
Contre-visites si nécessaire																																						
R04: validation de la carte de l'inventaire par le GCB																											Le 11/01											
R05 : définition des outils de protection du bocage																																						
Rédaction du diagnostic et du règlement																																						

→ **Programmation de la R05**

1, allée du Rocheteur
44 590 DERVAL

Contacts



Syndicat
CHÈRE DON ISAC



Thomas Jolly

Responsable Pôle Agriculture Bocage

thomas.jolly@cheredonisac.fr

Mobile : 06 34 16 32 75

Standard : 02 40 07 75 37

Tiphaine Lalloué

Animatrice Bocage

tiphaine.lalloue@cheredonisac.fr

Mobile : 06 28 62 04 55

Standard : 02 40 07 58 33